L'Union européenne impose des droits d'importations provisoires sur certains aciers chinois

L'Union européenne (UE) a imposé des droits d'importation provisoires de 28,5% au plus sur des aciers chinois résistants à la corrosion au terme d'une enquête de huit mois qui a abouti à la conclusion qu'ils avaient bénéficié de subventions indues.

Ces importations chinoises d'acier galvanisé ont augmenté de 45% cette année et représentent 51% du total du produit importé par l'UE, selon des données citées par la banque d'investissement Jefferies.

"Dans la mesure où Voestalpine, ThyssenKrupp et [ArcelorMittal](http://www.usinenouvelle.com/arcelormittal/) sont les plus impliqués dans l'acier galvanisé, c'est une bonne nouvelle, qui peut stimuler la part de marché et les marges locales", expliquent des analystes de Jefferies.

L'UE a imposé toute une série de droits antidumping sur l'acier chinois ces dernières années pour tenter d'endiguer un flot d'importations à vil prix, selon les producteurs européens, résultant des surcapacités de la sidérurgie chinoise.

La CE estime que l'imposition de ces droits contribuera au redressement de l'industrie européenne en permettant une hausse des prix générale.

Les droits varient de 17,2% à 28,5%; ils toucheront les sociétés Hesteel Group, Shougang Group, Shagang Group et plusieurs autres sociétés chinoises, lesquelles disposent de 25 jours pour contester la décision.